FO la force syndicale DGFiP

Paris, le 29 avril 2013

Monsieur Bruno BEZARD
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : OB/LR

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la journée de la Formation Professionnelle de la DGFiP qui s'est tenue le 27 mars dernier, une réforme de la localisation des centres d'examen a fait l'objet d'une présentation aux responsables départementaux de la formation professionnelle.

Celle-ci prévoirait sous couvert d'économies budgétaires une localisation régionale en DRFiP des centres d'examen pour les concours et examens internes et inter-régionale s'agissant des concours externes.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune forme de consultation ni même d'information des organisations syndicales en contradiction avec l'article 34 du Décret 2011-184 du 15 février 2011 qui stipule que les comités techniques sont consultés sur les questions et projets de texte relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissement ou services.

Ce projet participe d'une logique d'éloignement et de concentration que le Syndicat F.O.-DGFiP ne cesse de dénoncer et qui ne sera pas sans conséquences sur l'égalité d'accès à la fonction publique. En contraignant à des déplacements plus importants, il constitue de surcroît une entrave supplémentaire qui risque de réduire encore davantage le nombre de candidat aux concours de la DGFiP y compris sur les concours interne.

Ces effets se trouveraient par ailleurs accentués par la politique restrictive de l'ENFiP en matière de dérogations.

De plus cette réforme ne tient semble-t-il aucun compte des spécificités de situation d'un certain nombre de départements.

À titre d'exemple, votre projet prévoirait ainsi le regroupement des centres d'examen de Bastia et d'Ajaccio qui ne seraient plus systématiquement ouverts obligeant les agents à se rendre sur Ajaccio pour passer les concours internes dans les conditions de circulation et de transport en commun qui n'autorisent guère des déplacements rapides sur la journée.

.../...

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10
Téléphone : 01.47.70.91.69 • Télécopie : 01.48.24.12.79 • e-mail : contact@fo-dgfip.fr • web : http://www.fo-dgfip.fr

Les conditions faites aux externes seraient plus scandaleuses encore puisque votre projet les contraindrait à se rendre à leurs frais (avion, hôtel, restaurant...) sur le continent inaugurant ainsi une sélection par l'argent au mépris du principe républicain d'égalité.

Les élus F.O.-DGFiP de Corse du sud ont dénoncé cette situation lors d'un comité technique local tenu le 5 mars dernier et les élus territoriaux ont été saisis par les organisations syndicales.

Ces difficultés, bien que particulièrement prégnantes dans ces départements, ne sont pas propres à la Corse. La situation des DOM COM, de certains départements ruraux ou comportant des zones de montagne soulève des problématiques comparables.

Le Syndicat F.O.-DGFiP ne saurait accepter que la recherche d'économies pratiquées aveuglement ait pour effet de contrevenir à l'égalité au travers de traitements discriminatoires infligés aux agents ou aux jeunes désireux d'entrer à la DGFiP a fortiori dans le contexte économique et social actuel.

Pour ces raisons nous vous demandons de renoncer à ce projet et partant le maintien de tous les centres d'examen de proximité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Yves BRUN
Secrétaire Général